

AVIS DE CONVOCAION à l'assemblée annuelle des détenteurs d'actions ordinaires de la Banque Nationale du Canada et avis d'accès aux documents reliés aux procurations



ASSEMBLÉE HYBRIDE

Par webdiffusion en direct à l'adresse :
<https://web.lumiagm.com/459589964>



En personne à l'adresse :
Banque Nationale du Canada
600, De La Gauchetière Ouest, 4^e étage
Montréal (Québec) Canada

Joignez-vous à nous lors de l'assemblée annuelle des détenteurs d'actions ordinaires de la Banque Nationale du Canada afin de vous prononcer sur les questions suivantes :

ORDRE DU JOUR

Pour plus de renseignements, veuillez consulter :

1	Recevoir les états financiers consolidés de l'exercice terminé le 31 octobre 2022 ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant s'y rapportant	Partie 1 de la Circulaire et Rapport annuel 2022
2	Élire les administrateurs	Partie 1 de la Circulaire
3	Examiner une résolution consultative en vue d'accepter l'approche du conseil d'administration de la Banque Nationale du Canada (la « Banque ») en matière de rémunération de la haute direction	Partie 1 de la Circulaire
4	Nommer Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. à titre d'auditeur indépendant	Partie 1 de la Circulaire
5	Examiner la proposition d'un actionnaire	Parties 1 et 7 de la Circulaire
6	Examiner toute autre question dont l'assemblée pourrait être dûment saisie	Partie 1 de la Circulaire

Vous trouverez joint au présent avis votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote que vous pourrez utiliser pour exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires de la Banque. Vous pouvez exercer vos droits de vote avant ou lors de l'assemblée. **Veillez prendre note que vous ne recevrez pas un autre formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote, veuillez donc conserver celui que vous avez reçu avec le présent avis pour exercer vos droits de vote.**

DÉTENTEUR INSCRIT



VOTER via le formulaire de procuration

Vous devez suivre les directives se trouvant sur votre formulaire de procuration et transmettre vos instructions en utilisant l'un des moyens suivants :



Votre formulaire de procuration devra, pour être valide, être reçu par Société de fiducie Computershare du Canada (Computershare) au plus tard le **mercredi 19 avril 2023 à 17 h (HAE)**.

PROPRIÉTAIRE VÉRITABLE



VOTER via le formulaire d'instructions de vote

Vous devez suivre les directives se trouvant sur votre formulaire d'instructions de vote et transmettre vos instructions en utilisant l'un des moyens suivants :



Votre intermédiaire doit recevoir vos instructions au plus tard le **18 avril 2023 avant 17 h (HAE)** pour que votre vote soit traité avant 17 h (HAE) le mercredi 19 avril 2023. Référez-vous aux directives apparaissant sur votre formulaire d'instructions de vote.

Si vous préférez voter lors de l'assemblée ou nommer un fondé de pouvoir afin de vous y représenter et y exercer vos droits de vote, veuillez vous référer à votre formulaire de procuration ou d'instructions de vote, de même qu'à la partie 1 de la Circulaire pour connaître la marche à suivre.



Votez maintenant! C'est simple.

Il est très important de lire attentivement la Circulaire avant de voter.
Consultez la Circulaire sur : bnc.ca/investisseurs ou sedar.com

Comment obtenir un exemplaire imprimé de la Circulaire

Vous pouvez demander de recevoir sans frais un exemplaire de la Circulaire imprimée avant l'assemblée, ou dans l'année qui suit la date de dépôt de la Circulaire, en suivant la procédure suivante :

DÉTENTEUR INSCRIT		PROPRIÉTAIRE VÉRITABLE
Avant l'assemblée, composez le : 1 866 962-0498 (sans frais au Canada et aux États-Unis) ou 1 514 982-8716 (autres pays)	Après l'assemblée, composez le : 1 866 964-0492 (sans frais au Canada et aux États-Unis) ou 1 514 982-8714 (autres pays)	Composez le 1 877 907-7643 (sans frais au Canada et aux États-Unis) ou allez sur proxyvote.com et entrez le numéro de contrôle à 16 chiffres indiqué sur votre formulaire d'instructions de vote.
Entrez le numéro de contrôle à 15 chiffres indiqué sur votre formulaire de procuration.		

Si vous en faites la demande avant la date de l'assemblée, la Circulaire vous sera envoyée dans les trois jours ouvrables. Pour recevoir la Circulaire avant la date limite du vote et la date de l'assemblée, nous estimons que votre demande doit être reçue au plus tard le lundi 10 avril 2023 à 17 h (HAE).

Si vous en faites la demande le jour de l'assemblée ou dans l'année suivant le dépôt de la Circulaire, celle-ci vous sera envoyée dans les dix jours civils suivant la réception de votre demande.

Détenteur inscrit ou propriétaire véritable

Vous êtes un **détenteur inscrit** lorsque vos actions sont détenues directement à votre nom auprès de Computershare, notre agent des transferts.

Vous êtes un **propriétaire véritable** lorsque vos actions sont détenues par un intermédiaire comme un courtier en valeurs mobilières, un fiduciaire ou une institution financière.

Pour plus d'information, consultez la partie 1 de la Circulaire.

Procédures de notification et d'accès

Conformément à la réglementation en valeurs mobilières et à l'autorisation du Bureau du surintendant des institutions financières du Canada, nous avons choisi de suivre les procédures de notification et d'accès pour la transmission de la Circulaire.

Les procédures de notification et d'accès permettent un accès plus rapide à la Circulaire et contribuent à la protection de l'environnement en réduisant la consommation d'arbres, d'eau et d'énergie. Nous sommes fiers de poser ce geste pour l'environnement. Ainsi, à moins d'en faire la demande, vous ne recevrez pas la Circulaire par la poste.

Avec qui communiquer pour des questions ou de l'aide au vote

Pour toutes questions concernant le présent avis, les procédures de notification et d'accès, l'assemblée, ou pour de l'aide au vote, veuillez communiquer avec la firme de sollicitation de procurations Solutions aux investisseurs TMX inc., mandatée par la Banque, en composant le **1 800 622-1603** (sans frais au Canada et aux États-Unis) ou le 1 800 217-0538 (sans frais pour les autres pays) ou par courriel à l'adresse suivante : INFO_TMXIS@TMX.com.

Comment participer à l'assemblée

Nous vous invitons à consulter la partie 1 de la Circulaire et le code de procédure sur bnc.ca/investisseurs pour de plus amples détails, ainsi que pour connaître l'information la plus récente sur la façon d'assister à l'assemblée.

Les actionnaires pourront s'enregistrer et se connecter à la webdiffusion en direct à partir de 9 h (HAE), le 21 avril 2023. Nous recommandons de vous enregistrer à l'avance afin que l'assemblée puisse débuter à 10 h (HAE) précises.